

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

N°2025-05-05

Nombre de Conseillers : 19
en exercice : 19
présents : 15
votants : 15

L'an deux mil vingt-cinq le vingt-trois juin 2025, le Conseil municipal de la commune de SEGONZAC dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M Laurent GEORGES, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 13/06/2025

<u>OBJET</u>	<u>PRESENTS</u> : M. GEORGES Laurent – Maire
<u>DECISION</u> <u>MODIFICATIVE N°1</u>	M. BARNY Jean-François, Mme SEGUINOT Clémence, Mme HERAULT Laure, M. Patrick DESCARSIN, Mme LAURICHESSE Léa, M. PERRIN Vincent, M. RUMEAU Vincent, Mme MICHELET Karine, Mme BRODU NOEL Clarisse, M. GILLARDEAU Romain, Mme BARBOT Marina, M. ARMAND Régis, Mme BONNAUD Muriel, Mme GUERBE Nathalie
<u>BUDGET</u> <u>LOTISSEMENT</u> <u>NOUVEAU QUARTIER</u>	<u>Absents excusés</u> : M. HOSTEING Etienne, Mme SIRE Nathalie, Mme BELIN Nastasia et M. DERET Wesley <u>Procuration</u> : / <u>Secrétaire de séance</u> : M. BARNY Jean-François

Vu le Code général des collectivités territoriales notamment ses articles L1612-1 à L1612-20, L2311-1 à L2343-2,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Vu la délibération n°2025-03-03 du Conseil municipal du 24/03/2025 adoptant le budget primitif du lotissement Nouveau quartier pour l'exercice 2025,

Considérant la nécessité d'ajuster les crédits votés pour solder les travaux de viabilisation du lotissement, M. le Maire propose la décision modificative suivante :

FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
C/605 travaux	+ 28 200 €	c/7133-042 variation de stocks	+ 28 200€
INVESTISSEMENT			
c/3355-040 variation de stocks	+ 28 200€	c/1641 emprunt	+ 28 200€

Le Conseil Municipal après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

- VOTE la décision modificative ci-dessus présentée
- MANDATE M. le Maire à l'exécution de cette décision.

Certifié exécutoire
Reçu en sous-préfecture
le
Publié ou Notifié le

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus ;
et ont signé au registre les membres présents ;
POUR COPIE CONFORME



